

## CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2023

### PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt-trois le quatorze décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Nicole MOREL, maire.

Etaient Présents : Nicole MOREL, Jean GOSSET, Liliane REDONNET, Florence VANSEVENANT, Philippe LELONG, Emilie BARBE, Jean-Paul MACHAT, Lydia HAZARD, Eric JASZINSKI, Dominique THIRARD, Thierry MOREL, Manuella GOURLE, Jean-Dominique DELAITTRE, Patricia BROGNAIS-GEORGET, Pierre LARDANS, Bernard SELLIER, Mélanie GENUER Franciane THIEBAULT, Bruno BROGNAIS-GEORGET, Nicole DUMONT, Bernard DELABIE, Gérard LEGUAY

Absents représentés : Hervé MENTION (pouvoir à Mélanie GENUER), Xavier DRIESBACH (pouvoir à Emilie BARBE), Carole REDONNET (pouvoir à Liliane REDONNET), Virginie CAPON (pouvoir à Nicole MOREL), Karine GOSSART (pouvoir à Dominique THIRARD)

Madame Emilie BARBE a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

### FRICHES INDUSTRIELLES EN CENTRE VILLE

Il est rappelé à l'assemblée le découpage en 3 phases du projet d'aménagement de la friche Bricard, CD Industrie et Chuchu Decayeux qui, pour certaines, nécessitent une décision du conseil municipal.

#### Phase n°1 – Aménagement des espaces autour de la salle Edith Piaf, l'école Victorien Girot et d'une partie du parvis

Alors que la commune était prête à lancer les appels d'offres pour l'aménagement, les services de l'ADEME ont refusé le plan de gestion proposé par le bureau d'études et ont demandé qu'une étude de pollution complémentaire soit réalisée.

La commande de cette étude a été lancée, les carottages débuteront en février 2024 et un nouveau plan de gestion sera soumis à l'ADEME pour approbation. Cette étape supplémentaire aura pour conséquence un retard probable d'une année sur le début des travaux.

#### Phase n°2 – Aménagement de la friche Chuchu – Decayeux

L'Etablissement public foncier, qui est un organisme d'Etat, propose à la collectivité d'acheter cette friche, pour l'euro symbolique, à charge pour lui de réaliser la totalité de la dépollution du site (estimée à 1.300.000,00 €) et d'en supporter le financement à hauteur de 80%, les 20% restant représentant le prix de vente des terrains après travaux (soit environ 45,00 € le m²).

A la question de Monsieur Bruno BROGNAIS-GEORGET, il est précisé que cette vente sera accompagnée d'une convention dans laquelle il sera stipulé que les projets d'aménagement seront décidés d'un commun accord entre l'Etablissement public foncier et la commune.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'accepter la proposition de l'Etablissement public foncier.

#### Phase n°3 – Aménagement du clocheton, des anciens ateliers Bricard et d'une partie du parvis

Monsieur Bruno BROGNAIS -GEORGET informe le conseil municipal que la commission « Petites villes de demain » a commencé à mener une réflexion sur cet espace et a envisagé un certain nombre d'orientations : salle multiculturelle (petits commerces, brasserie, etc...) afin d'en faire un véritable pôle d'activités et renforcer l'attractivité du centre-ville.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de lancer l'appel d'offres afin de désigner un bureau d'études pour accompagner la commune dans sa réflexion sur l'aménagement de cette partie de la friche.

Monsieur Bruno BROGNAIS-GEORGET souhaite évoquer le dispositif « Petites villes de demain ». Il rappelle les termes de la convention qui prévoit que, chaque année, la commune dresse un bilan de ses réalisations et qu'il est indispensable que le conseil municipal se mobilise pour avancer et s'en donne les moyens, d'autant que la commune peut bénéficier d'une subvention d'un million d'euros.

Il suggère le recrutement d'un chargé de mission « manager commercial » en complément de l'agent qui a été recruté par la Communauté de communes du Vimeu pour accompagner la commune dans la démarche de redynamisation du centre-ville.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- de rencontrer le président de la Communauté de communes du Vimeu afin de définir précisément les missions de l'agent qui doit être mis à la disposition de la commune dans le cadre du dispositif « Petites villes de demain »
- de définir, avec le bureau d'études, les besoins supplémentaires qu'il y a lieu d'apporter à la commune afin de recruter un contractuel avec des missions précises.

### **BUDGET COMMUNAL – DECISION MODIFICATIVE N°2**

Madame le maire présente à l'assemblée le détail des ajustements comptables qu'il y a lieu d'effectuer suite aux différentes dépenses et recettes qui n'avaient pas été prévues lors du vote du budget primitif 2023.

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte la décision modificative n° 2 telle que figurant dans le tableau ci-dessous :

Désignation	DEPENSES	RECETTES
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	Augmentation de crédit	Augmentation de crédit
Art. 64131 Rémunérations	27.000,00	
Art. 739223 Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales	25.782,00	
Art. 7381 – TADEM		52.782,00
<b><u>TOTAL FONCTIONNEMENT</u></b>	<b>52.782,00</b>	<b>52.782,00</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles	128.751,42	
Chapitre 20 Immobilisations incorporelles		49.913,81
Chapitre 23 – Immobilisations en cours		78.837,61
<b><u>TOTAL INVESTISSEMENT</u></b>	<b>128.751,42</b>	<b>128.751,42</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>181.533,42</b>	<b>181.533,42</b>

### **BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITES « LE PARC » - DECISION MODIFICATIVE N°1**

Madame le maire présente à l'assemblée le détail des ajustements comptables qu'il y a lieu d'effectuer suite aux différentes dépenses et recettes qui n'avaient pas été prévues lors du vote du budget primitif 2023.

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte la décision modificative n° 1 telle que figurant dans le tableau ci-dessous :

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
Chapitre 23 – Immobilisations corporelles	13.722,85	
Chapitre 20 Immobilisations incorporelles		13.722,85
<b><u>TOTAL</u></b>	<b>13.722,85</b>	<b>13.722,85</b>

### **ENGAGEMENT, LIQUIDATION ET MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT L'ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2024**

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le maire, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 et jusqu'à l'adoption du Budget Primitif 2024, à engager, liquider et mandater les dépenses à hauteur de 25% des prévisions budgétaires réelles 2023 (hors restes à réaliser) selon le détail ci-dessous :

Opération 103 – Equipement des ateliers	9.800,00 €
Opération 105 – Travaux groupes scolaires	34.366,00 €
Opération 107 – Travaux et achat de matériel	7.987,00 €
Opération 110 – Achat matériel mobilier mairie	4.875,00 €
Opération 115 – Matériel de voirie	8.437,00 €
Opération 117 – Travaux de voirie	135.924,00 €
Opération 118 – Centre de loisirs jeunesse	164.250,00 €
Opération 122 – Aménagement des cimetières	8.575,00 €

Opération 123 – Eglise Saint Etienne 3.800,00 €  
Opération 124 – Travaux rue du Général Leclerc 148.749,00 €

Soit un total de 526.763,00 €

### **PARTICIPATION ECOLE SAINTE THERESE – ANNEE SCOLAIRE 2022/2023**

Considérant que le forfait communal à verser au titre de l'année scolaire 2022/2023 pour chaque élève fréquentant l'école Sainte Thérèse doit être calculé sur la base du coût moyen des écoles publiques de la commune constaté à partir du compte administratif 2022, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de verser à l'école Sainte Thérèse 1.826,44 € pour chaque élève scolarisé en maternelle et 621,78 € pour chaque élève scolarisé en primaire, soit un total de 26.425,34 €.

### **DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX ET DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL POUR L'ACQUISITION DE MATERIEL NECESSAIRE AU RESTAURANT SCOLAIRE**

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte que les demandes de subvention soient déposées au titre de la Dotation d'Equipeement des Territoires ruraux (DETR) et au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour l'acquisition de matériel pour le service de restauration scolaire dont le coût est estimé à 13.312,31 €.

### **DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX ET DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL POUR LE REMPLACEMENT DES PORTAILS A L'ECOLE JACQUES PREVERT**

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte que des demandes de subvention soit déposées au titre de la Dotation d'Equipeement des Territoires ruraux (DETR) et au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour le remplacement des 2 portails et du portillon de la cour de l'école Jacques Prévert dont le coût est estimé à 7.009,95 €.

### **DEMANDES DE SUBVENTIONS PRESENTEES PAR LE COLLEGE « LA ROSE DES VENTS »**

Madame le maire expose à l'assemblée les demandes de subventions présentées par le collège « La Rose des Vents » pour l'organisation des différents séjours prévus en 2024.

#### **Classes de neige du 4 au 9 février 2024 (pour les classes de 5<sup>ème</sup>)**

29 élèves de Friville-Escarbotin sont susceptibles d'y participer et le coût restant à la charge de la famille s'élève à 446,00 €. Le maire propose de reconduire la participation versée en 2022.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de fixer ainsi qu'il suit le montant de l'aide à octroyer aux familles :

- |  |                   |
|--|-------------------|
| - Participation forfaitaire                            | 85,00 € par élève |
| - Participation complémentaire aux familles boursières | 45,00 € par élève |

#### **Séjour à Barcelone du 16 au 22 mars 2025 (pour les classes de 4<sup>ème</sup>)**

16 élèves de Friville-Escarbotin sont susceptibles d'y participer et le coût du séjour restant à la charge de la famille s'élève à 445,00 €.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de fixer à 35,00 € par élève le montant de l'aide à octroyer aux familles.

### **CREATION D'EMPLOIS SAISONNIERS POUR L'ANNEE 2024**

#### **Création de 2 emplois saisonniers pour le service des espaces verts pour l'année 2024**

Considérant que durant la période estivale il y a lieu de renforcer le service des espaces verts pour une période de 6 mois, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à recruter deux agents contractuels, à temps complet, pour exercer les fonctions d'adjoint technique principal relevant de la catégorie hiérarchique C qui seront rémunérés sur la base du 4<sup>ème</sup> échelon du grade d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe, à compter du 01/04/2024.

#### **Création de 24 emplois saisonniers pour le service ALSH pour l'année 2024**

Sur proposition de Madame le maire, le conseil municipal, à l'unanimité, décide le recrutement de 24 agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité durant la période des vacances scolaires 2025 de la zone B selon le calendrier établi par le Ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports, en application de l'article 3-2° de la loi n°84-53 précitée.

A ce titre, seront créés au maximum 24 emplois dans le grade d'adjoints d'animation relevant de la catégorie hiérarchique C, à temps complet, pour exercer les fonctions d'animateurs au sein de l'Accueil de loisirs Sans Hébergement.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de fixer la rémunération comme suit :

- Les animateurs stagiaires et non diplômés seront rémunérés sur la base du 1<sup>ème</sup> échelon du grade d'adjoint d'animation
- Les animateurs titulaires d'un BAFA ou d'un diplôme équivalent seront rémunérés sur la base du 9<sup>ème</sup> échelon du grade d'adjoint d'animation

#### **DENOMINATION DE LA RUE DESSERVANT LE LOTISSEMENT CREE RUE PASTEUR**

Après discussion, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer au lotissement nouvellement créé le nom de « Résidence des Lilas ».

#### **CONVENTION RELATIVE A LA REALISATION DE PLANTATIONS DE VEGETAUX DANS LE CADRE D'UNE OPERATION VOLONTAIRE DE PLANTATIONS DANS LA COMMUNE**

Vu la proposition de la Fédération Départementale d'Energie de la Somme de fournir à la commune des arbres et arbustes d'essence locale, à charge pour la commune d'en assurer la plantation et l'entretien, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer la convention à intervenir entre la commune et la Fédération Départementale d'Energie de la Somme fixant leurs engagements respectifs.

#### **VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU VIMEU CHESS CLUB**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'octroyer une subvention exceptionnelle d'un montant de 450,00 au Vimeu Chess Club pour la participation de 3 jeunes frivillois à un séjour sportif d'échecs à Senlis, du 3 au 6 janvier 2024 et dont le coût est estimé à 2.845,00 €.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h50.

Le maire,

La secrétaire,

**N. MOREL**

**E. BARBE**